



RÈGLES DE SÉLECTIONS ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË KAYAK 2026

DESCENTE

U18





Table des matières

A. PREAMBULE	3
B. MODALITES DE SELECTION	4
1. Conditions d'accès aux sélections.....	4
2. Conditions sportives.....	4
3. Compétitions de sélection.....	4
4. Parcours prévisionnels	5
5. Règlement de la compétition de sélection	5
C. CLASSEMENT DES SELECTIONS 2026	5
1. Principe de sélection	5
2. Départage	6
D. PROPOSITION DE SELECTION	6
1. Préambule	6
2. Proposition de sélection pour l'Équipe de France U18 pour le Championnat d'Europe U18 Classique et Sprint	6
3. Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2026.....	7
4. Règles administratives	7
5. Règles financières.....	7
E. PROGRAMME D'ACTIONS EQUIPE DE France U18 2026	7
F. DIFFUSION DU MODE DE SELECTION	7



A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres aux échéances internationales.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre des objectifs de médailles d'or ou de podium avec l'Equipe de France de Descente lors de l'échéance terminale U18 de la saison sportive internationale 2026.

La compétition de référence internationale sera le Championnat d'Europe U18 Classique et Sprint à Grandtully (GBR) du 12 au 15 août 2026. L'objectif de l'Équipe de France U18 est d'atteindre les finales dans toutes les épreuves et d'obtenir des médailles pour les plus experts.

Les règles de sélection sont un élément constitutif des équipes de France, elles contribuent pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, elles participent et orientent la préparation de l'Équipe de France.

À ce titre, le Directeur Technique National sélectionne les athlètes sur la base des règles de sélections établies. Il arrête la sélection nominative sur proposition du manager de la discipline. La liste des athlètes sélectionné(e)s en équipes nationales est soumise à l'approbation du comité exécutif de la fédération.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, tout athlète qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il ou elle a été retenu(e), notamment en cas de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique, il peut également écarter tout athlète ayant adopté un comportement contraire aux lois et règlements, nuisant au bon fonctionnement de l'Équipe de France ou portant atteinte à l'image et aux valeurs de celle-ci et de la Fédération Française de Canoë Kayak.

Enfin, en lien avec le manager des équipes de France, le Directeur Technique National se réserve la possibilité d'ajouter ou de suspendre la sélection d'un(e) athlète à tout moment de la saison, qu'il ou elle ait ou non réalisé les critères, après examen du projet sportif, de la qualité de sa mise en œuvre, de son comportement ou en cas de blessure.



B. MODALITES DE SELECTION

1. Conditions d'accès aux sélections

Les sportifs souhaitant participer aux compétitions comptant pour les sélections doivent remplir les règles suivantes :

- Être à jour de sa licence compétition FFCK 2026
- Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë kayak en compétition
- Être nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2011
- Être à jour de ses cotisations et/ou facturations FFCK
- Ne faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire en cours
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur
- S'inscrire aux courses nationales sur le site de la FFCK (module d'inscription en ligne) via la procédure habituelle
- Effectuer une inscription complémentaire sur le site de la FFCK (module d'inscription en ligne) avant le 22/05/2025 afin d'intégrer le processus de sélection U18.

2. Conditions sportives

Tous les sportifs remplissant les critères de participation aux sélectifs nationaux et aux Championnats de France, tels que définis dans le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2026 pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection.

3. Compétitions de sélection

Les compétitions de sélection U18 Classique et Sprint 2026, auront lieu à Treignac du 23 au 25 mai 2026 et à Aime-la-Plagne du 13 au 18 juillet 2026 pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage Classique et Sprint (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H).

Elles comprennent 4 courses :

- Course n°1 : Sélectif National Sprint à Treignac le 24 mai 2026 (classement sur la meilleure des deux manches)
- Course n°2 : Sélectif National Classique à Treignac le 25 mai 2026
- Course n°3 : Championnat de France Classique à Aime-la-Plagne le 15 juillet 2026
- Course n°4 : Championnat de France Sprint (format qualification 1, qualification 2 et finale) à Aime-la-Plagne les 17 et 18 juillet 2026



4. Parcours prévisionnels

- Parcours du Sélectif National Sprint à Treignac
- Parcours du Sélectif National Classique à Treignac
- Parcours du Championnat de France Classique à Aime-la-Plagne sur l'Isère
- Parcours du Championnat de France Sprint à Aime-la-Plagne sur l'Isère

Les dates et les programmes de ces courses peuvent être modifiés en cas de force majeure.

5. Règlement de la compétition de sélection

Pour l'ensemble des courses, le règlement de la FFCK et ses annexes seront appliqués.

C. CLASSEMENT DES SELECTIONS 2026

1. Principe de sélection

La proposition de sélection s'effectuera via un classement général par point à l'issue des quatre courses de sélection U18. Pour figurer au classement, les sportifs doivent être classés à au moins trois courses de sélection.

A l'issue des quatre courses, le classement général est effectué avec les trois meilleurs résultats de points attribués.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou est disqualifié de la manche (DSQ-R) marque les points du dernier de son classement plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

Pour chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

Classement de la course U18	Points attribués classement U18
1 ^{er}	0
2 ^e	2
3 ^e	3
...	...
10 ^e	10



La répartition des points et l'établissement du classement ne concernent que les sportifs engagés dans le processus de sélection U18, c'est-à-dire ceux ayant réalisé l'inscription complémentaire auprès de la Direction des Équipes de France avant le 22/05/2025.

2. Départage

En cas d'égalité au classement par point, le meilleur résultat sur une des quatre courses sera pris en compte pour départager les embarcations. Si l'égalité persiste, le classement de la course Classique n°3 départagera, et enfin en cas d'égalité persistante c'est le résultat de la course Sprint n°4 qui départagera.

D. PROPOSITION DE SELECTION

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Manager.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un compétiteur ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre compétiteur pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour l'Équipe de France U18 pour le Championnat d'Europe U18 Classique et Sprint

Épreuves kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë monoplace dame et canoë biplace homme :

- De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection U18 peuvent être proposés à la sélection.

Épreuve canoë biplace dame :

- Un bateau sera constitué avec les féminines sélectionnées en Équipe de France dans les catégories monoplaces.

Épreuves par équipe :

- La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels au Championnat d'Europe.



Dans le cas où les courses par équipe se courront avant les courses individuelles, les résultats des courses de sélection permettront de constituer les équipes.

3. Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2026

En cas de sélection dans plusieurs disciplines, les sportifs peuvent participer à chacune d'entre elles dès lors que les programmes sont compatibles. Lorsque les calendriers entrent en conflit, leur participation sera soumise à l'accord préalable des managers et/ou des chefs de projet des disciplines concernées.

4. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention Équipe de France 2026 et au respect des démarches administratives et médicales prévues par cette convention.

5. Règles financières

Une participation financière sera demandée aux sportifs pour chaque action, son montant étant précisé dans la convocation.

E. PROGRAMME D'ACTIONS EQUIPE DE France U18 2026

- Championnat d'Europe U18 Classique et Sprint du 12 au 15 août 2026 à Grandtully (GBR)

L'Équipe de France bénéficiera d'une prise en charge partielle sur cette action.

Tout athlète convoqué pour les actions collectives des équipes de France est tenu d'y participer intégralement, du début à la fin, sauf raison médicale et après avis du médecin des équipes de France.

F. DIFFUSION DU MODE DE SELECTION

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak.

La liste officielle des sportifs sélectionnés sera publiée sur le site internet de la FFCK dès sa validation.